nombre d'entre elles durent disparaître ou s'amalgamer avec d'autres.

Un excès de protection empêche d'ailleurs tout progrès en favorisant la routine; en effet, le manufacturier qui fait de gros bénéfices avec un matériel vieux, imparfait, n'a aucun intérêt à rechercher l'outillage le plus perfectionné qui lui permettra d'abaisser ses prix au profit du consommateur.

Si, au contraire, il ne bénéficie que d'une protection raisonnable, il devra pour produire avec bénéfice suivre les progrès du dehors et s'évertuer lui-même à améliorer ses procédés de fabrication pour produire à bon marché et le consommateur, comme le fabricant y trouvera profit.

Il nous faut donc dans voir la lutte est ouverte entre les deux partis qui qui aspirent à nous gouverner pendant les cinq prochaines années, quel est celui qui comprend le mieux les intérêts du pays au point de vue économique.

Nous avons les discours des chefs du parti conservateur qui blâment le parti libéral pour sa politique économique pendant qu'il était au pouvoir; nous aimerions à connaître les vues du parti conservateur sur la politique qu'il entend suivre s'il arrive à diriger nos destinées.

Nous attendons avec intérêt le programme de l'opposition actuelle et nous l'examinerons ici, comme nous ne manquerons pas de suivre le programme économique du parti libéral.

PRUNES D'ENTE

La récolte des prunes d'ente, ou pruneaux de choix, n'est pas encore faite, écrit-on de France, mais les prix cotés par anticipation sont. maintenus principalement pour petits fruits.

LE SYNDICAT CONNERS

M. Conners est enfin venu devant la Commission du port de Montréal expliquer qu'il n'avait pu encore compléter l'organisation de la compagnie qui a obtenu, par l'entremise de M. Conners, le contrat pour la construction d'élévateurs modernes dans notre port.

C'est du moins ce que nous pouvons comprendre du peu de paroles prononcées par M. Conners, car M. Conners parle peu. Espérons qu'il agit davantage et qu'il mettra à profit les nouveaux délais qui lui ont été accordés par la Commission du Port pour commencer les travaux.

Les plans sont prêts et approuvés depuis longtemps et depuis plus longtemps encore le syndicat qui a obtenu le contrat des travaux et de l'exploitation des élévateurs à ériger cherche à réunir le capital nécessaire de \$1,000,000.

C'est un gros chiffre qui aurait été sans doute couvert si l'un des membres du syndicat, l'un des Armour de Chicago, n'était mort prématurément.

Aussi la difficulté de parfaire un capital aussi considérable a été comprise par les membres de la Commission du Port et c'est ce qui les a décidés à ne pas se montrer trop sévères envers le Syndicat Conners.

Nous approuvons l'attitude de la commission; elle accorde un délai raisonnable au concessionnaire du contrat qui, nous l'espérons, pourra d'ici une quinzaine commencer les travaux.

En supposant que la commission, qui en avait le droit, ait cessé son contrat avec M. Conners et confisqué les \$50,000 qu'il a remis en garantie de l'exécution du dit contrat, que serait il arrivé? C'est que les travaux auraient été sûrement retardés d'au moins un an, car il aurait fallu recommencer avec un